



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Steinfort à Hobscheid

En raison de la pose d'une canalisation pour eaux pluviales dans la rue de Steinfort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 9 décembre 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du mercredi, 10 décembre 2025, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le vendredi, 6 février 2026, la circulation entre les maisons sises 1 et 12, rue de Steinfort à Hobscheid est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie avec mise en place de feux de signalisation.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 9 décembre 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann